

DESCRIPTION DES TÂCHES – INSTRUCTEUR DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SPORTS

Autorité : Officier d'instruction (O Instr)

L'instructeur de conditionnement physique et de sports a les responsabilités suivantes :

1. Exercer les fonctions de chef d'équipe pendant les activités de conditionnement physique et de sports.
2. Aider à la préparation et à la planification du programme de conditionnement physique et de sports.
3. Servir de mentor aux cadets sur le style de vie sain.
4. Participer aux activités de conditionnement physique et de sports.
5. Effectuer l'entretien sur l'équipement de sports.
6. Donner et faciliter l'instruction sur le conditionnement physique et les sports.
7. Organiser et superviser l'instruction sur le conditionnement physique et les sports.
8. Encadrer et arbitrer les activités de conditionnement physique et de sports.
9. Exercer d'autres fonctions selon les directives de l'O Instr.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC